



**Syndicat National de l'Administration Scolaire,  
Universitaire et des Bibliothèques**

---  
**Fédération syndicale unitaire**

## **Groupe de travail du 4 septembre 2020 sur la gestion des ITRF A et B Tableau d'avancement 2020**

Cette réunion préparatoire aux CAPN des ITRF (Catégorie A et B) était présidée par M. HAYE, Secrétaire général de l'académie adjoint, Directeur des Ressources Humaines, M. KUNCZE, Chef de la DPAAE, Mme PLUQUET, adjoint au chef de la DPAAE, Mme OZENNE, cheffe de la DLSA, M. PONCET, chef de la DSI et M. ARMAND, IEN-ET/EG.

Siégeaient au titre de la représentation syndicale Mmes WEPIERRE et HARLE et, pour le SNASUB-FSU, M. DESTREZ. Le SGEN-CFDT n'était pas représenté.

### **Remarques d'ordre général**

Cette année encore, nous constatons une faible participation des collègues ITRF A et B à cette campagne de tableau d'avancement malgré un léger mieux. Sur 29 personnels éligibles, **10 dossiers nous sont parvenus**. La DPAAE nous indique avoir pourtant contacté les établissements et l'ensemble des personnels.

Dans la lecture des dossiers, le SNASUB-FSU a accordé autant d'importance à la qualité du dossier (rapport d'aptitude professionnelle, rapport d'activité de l'agent) qu'à la qualité du parcours professionnel des agents, l'expérience professionnelle (ancienneté dans le grade, très importante pour le tableau d'avancement), la formation, la technicité et les responsabilités (encadrement de personnel). Tous ces éléments sont autant de critères pris en compte par la CAPN pour départager les dossiers. Le groupe de travail en tient compte dans son fonctionnement.

D'autre part, le rapport d'aptitude professionnelle oriente fortement le choix de l'administration académique ; il revêt un rôle déterminant en CAPN où une masse importante de dossiers sont traités.

### **Résumé de la réunion**

En début de séance, l'administration nous a informé de la titularisation dans le corps des Techniciens de recherche d'Isabelle BREANT (DSIN).

Au cours de la réunion, le groupe de travail a départagé les dossiers équivalents sur la base de l'expérience professionnelle. Une discussion ouverte entre l'administration et les représentants du personnel a permis d'aborder de nombreux points : qualité des rapports d'aptitudes rédigés par les supérieurs hiérarchiques plus que variable, manque de préparation de certains rapports d'activité par les personnels.

**La proposition IGR 1C** a été établie par l'administration uniquement, les représentants des personnels ne pouvant prétendre en raison de leur appartenance aux corps des TRF et IGE.

**Les proposition IGE HC** n'ont pu être établies puisqu'aucun dossier n'a été présenté malgré 5 personnels éligibles. Un échange a eu lieu afin d'essayer de comprendre le désintérêt (que l'on espère temporaire) pour l'évolution de carrière chez ces collègues.

**Les propositions Techniciens CE** ont été âprement discutées non pas sur les noms (3 dossiers présentés) mais sur le classement de ces noms. Cependant, et dans une volonté de reconnaître la qualité des 3 dossiers, les 3 ont été proposés malgré le faible nombre de possibilités (152 nationales).

Sans préjuger de la qualité du dossier, le SNASUB-FSU a regretté qu'un dossier de Technicien CE ayant déjà bénéficié d'un TA en 2016 soit à nouveau proposé bloquant d'autres collègues méritant. L'équilibre des BAP lors des propositions est une chose nécessaire ; il ne doit cependant pas pénaliser les collègues par la carrière TGV de certain.

**Les propositions Techniciens CS** ont été rapidement établies : la discussion a porté sur le départage du second et troisième nom, le premier faisant consensus.

### Quelques conseils pour la préparation des dossiers

Dans la mesure où les délais sont souvent très courts, il est souhaitable, autant que possible, de préparer son dossier bien en amont de la date limite de dépôt. Cela permet d'être aidé si nécessaire : soit sur le plan bureautique, soit en le faisant relire par des proches afin d'avoir un point de vue extérieur, ou encore d'obtenir auprès de la DPAE, les éléments de carrière demandés dans les annexes au dossier qui pourraient vous sembler obscures (les différentes anciennetés par exemple).

Vos élus souhaitent souligner l'importance que peut avoir la rédaction du rapport d'activité : un rapport d'activité rédigé avec grand soin est préférable à une longue énumération. Il doit présenter les activités de l'agent, expliquer leur évolution, leur adaptation à l'évolution des missions tout au long de la carrière de l'agent, éventuellement leur complexité technique. Il doit donc faire ressortir le déroulement de la carrière de l'agent, voire la montée en puissance de ses missions et responsabilités.

Le rapport d'aptitude (écrit par le supérieur hiérarchique) est de première importance. Il faut veiller à la qualité de ce dernier. Il est souhaitable que celui-ci soit cohérent avec le rapport d'activité de l'agent. Il est important de rappeler ces éléments auprès du supérieur hiérarchique s'il n'y est pas sensibilisé. Ce dernier doit rédiger son rapport avec le plus grand soin afin de mettre en valeur son agent et peut aller jusqu'à ajouter une mention explicite de son soutien (Ex. : « vivement recommandé », « très fortement soutenu » ...).

En outre, il est vivement conseillé aux agents dont les dossiers ne sont pas retenus, de renouveler leur dossier chaque année, sans se décourager, même si cela ne gage pas d'une réussite assurée l'année suivante. Vos représentants restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

### Résultats du groupe de travail

<b>IGR 1C (en 2019 : 178 possibilités, 1 proposition, 0 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	169
Nombre d'agents éligible	1
Nombre de dossiers reçus	1
Nombre de proposition	1

#### Détail des propositions :

1. DEVENDEVILLE Laurent (E)

<b>IGE HC (en 2019 : 392 possibilités, 1 proposition, 0 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	347
Nombre d'agents éligible	5
Nombre de dossiers reçus	0
Nombre de proposition	0

#### Détail des propositions :

- Néant

LE SNASUB-FSU avait proposé, sans ordre de priorité :

- Néant

<b>TECH EX (en 2019 : 163 possibilités, 3 propositions, 0 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	152
Nombre d'agents éligibles	9
Nombre de dossiers reçus	3
Nombre de propositions	3

Détail des propositions :

1. COINT Sébastien(G)
2. COET Fabrice (B)
3. NIQUET Michèle (E)

LE SNASUB-FSU avait proposé, dans cet ordre:

1. *NIQUET Michèle (E)*
2. *COINT Sébastien (G)*
3. *COET Fabrice (B)*

<b>TECH SUP (en 2019 : 313 possibilités, 3 propositions, 1 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	320
Nombre d'agents éligibles	14
Nombre de dossiers reçus	7
Nombre de propositions	3

Détail des propositions :

1. CAREL Nadine (E)
2. DESFONTAINE David (B)
3. FOLLET Laurence (B)

LE SNASUB-FSU avait proposé, dans cet ordre :

- FLORENTIN Sylvie (B)*  
*CAREL Nadine (E)*  
*LEGRAND Françoise (B)*  
*DESFONTAINE David (B)*

Les commissions administratives paritaires Nationales concernées seront consultées aux dates suivantes :

- CAPN des Ingénieurs d'études : 1<sup>er</sup> décembre 2020
- CAPN des Techniciens : 3 décembre 2020
- CAPN des Ingénieurs de recherche : 8 et 9 décembre 2020

Willy DESTREZ, pour le SNASUB-FSU Amiens

[willy.destrez@ac-amiens.fr](mailto:willy.destrez@ac-amiens.fr)

**SNASUB - FSU**

9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Courrier électronique : [snasub.amiens@orange.fr](mailto:snasub.amiens@orange.fr)

Site internet : <http://snasub-amiens.fr/>